

## CAP EMPLOI 35 Un exemple de maintien dans l'emploi

### Guichen Sports, Guichen : « La rencontre avec le SAMETH a été une vraie chance pour l'entreprise »



*Dominique Thomas, chef d'entreprise et Nathalie delaunay, assistante commerciale*

Entrée à 16 ans comme apprentie chez Guichen Sports, nathalie Delaunay, 40 ans, a toujours apprécié son métier de vendeuse « *par goût des contacts avec la clientèle* ».

A partir de 2007 cependant, elle constate qu'elle se fatigue plus vite. Des problèmes d'équilibre se manifestent de plus en plus souvent, provoquant des arrêts maladie fréquents et une prise de conscience de la difficulté d'assurer son poste : « *J'avais besoin de souffler mais j'avais aussi envie de continuer à travailler* ».

*"Nous sommes une entreprise familiale, nous attachons beaucoup d'importance à l'humain"* poursuit Dominique Thomas, son employeur.

Cependant le magasin s'est beaucoup développé ces dernières années, les tâches sont devenues plus complexes, notamment avec la création d'un service « négoce » (qui répond aux demandes des collectivités, des clubs, les entreprises). Madame Delaunay ne pouvait plus tenir son poste. Nous avons fait

le point et envisagé la création d'un poste d'assistante commerciale dans ce nouveau service.

**L'intervention du Sameth** a été déterminante. La volonté de l'entreprise ne suffit pas : pour une petite structure comme la nôtre, la complexité des démarches, le planning à suivre, auraient pu nous conduire à abandonner la procédure sans le soutien de Madame Lambert, la conseillère du Sameth. Cela a été une vraie chance pour nous.

En lien avec les services de médecine du travail, la réflexion s'organise autour de la définition du nouveau poste à proposer à Madame Delaunay. Celle-ci suit une **remise à niveau en informatique** (en mobilisant son Droit individuel à la formation, dispositif de droit commun) puis, en interne, **une formation aux logiciels propres à l'activité du magasin**. Suite à l'intervention d'un ergothérapeute, **un bureau est aménagé** avec un fauteuil et des équipements bureautiques spécifiques, une rampe d'accès est installée dans l'escalier menant à son poste de travail. **Son temps de travail est réduit** à 15h par semaine.

*« Il faut accepter que la rentabilité ne soit pas au rendez-vous. Les aides représentent environ 30% de la charge salariale, c'est ce qui rend le maintien dans l'emploi acceptable pour l'entreprise. C'est sur ces leviers que l'Etat doit intervenir pour maintenir l'emploi. »* En parallèle, *« avec l'aide du CLIC et d'une voisine dont la fille est handicapée »*, Madame Delaunay obtient la reconnaissance de son statut de travailleur handicapé et une pension d'invalidité.

*« Il faut du temps pour faire le deuil de sa vie d'avant et accepter de devoir changer de métier. Je suis satisfaite de pouvoir continuer à travailler sur un nouveau poste que je trouve très enrichissant ».*

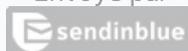
Source : Dossier de presse ADIPH35 2017. Rédaction Nathalie Jouan  
Consultants

CHEOPS  
47 rue Eugène Oudiné  
75 013 PARIS  
cheops@cheops-ops.org  
www.cheops-ops.org



[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 CHEOPS